Avis d'achat sur bons de commande N° 100/2026

Le Directeur Général de l'Agence Marocaine du Médicament et des produits de santé procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret **n° 2-22-431** du 08 mars 2023 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : Abonnement à ADOBE CREATIVE CLOUD au profit de l'Agence Marocaine du Médicament et des Produits de Santé.

Consistance de la prestation : Prestation à réaliser conformément au bordereau des prix :

N°	Désignation	Unité	Quantité	Garanties Exigées
1	ADOBE CREATIVE CLOUD 1 an Type d'abonnement : Abonnement Individuel Comprend : - Photoshop - Illustrator - Première Pro - After Effects - Acrobat Pro Plus de 20 applications Adobe Stockage Cloud Formule la plus utilisée pour un usage personnel ou professionnel individuel	U	1	1 an

- **Lieu d'exécution :** Rabat
- **Délai d'exécution et modalités de livraison :** Le délai d'exécution des prestations est fixé à 5 JOURS à compter de la date de notification du bon de commande au titulaire.
- **Date et heure limites de réception des devis des concurrents : Le 22/05/2026 à 12h00**
- **Attribution du bon de commande** : Le bon de commande sera attribué au concurrent dont l'offre financière est la moins-disante.

Pénalités de retard :

En cas de dépassement des dates limités des prestations du bon de commande, une pénalité de 1‰ (un pour mille) par jour de retard sera appliqué sur le montant total du bon de commande.

Le montant cumulé de ces pénalités est plafonné à 10% du montant total du bon de commande qui résulte de la présente consultation.

Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov

Retenue de garantie

Une retenu de garantie de 10% sera prélevée du paiement du Bon de commande et sera restitué au titulaire du bon de commande après expiration du délai de garantie de 01 année et réception définitive des prestations. Cette retenue peut être remplacée par une caution bancaire qui sera restituée dans les mêmes conditions.

Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics